



Novembre 2020

Dialogue

Le journal d'information du village de Revel

#107



Dossier : PLU et Urbanisme



Sommaire

Le mot du maire 2

Le dossier 3

Informations mairie 5

Enfance Jeunesse 16

Les Assoc' 18

Culture & Vie Revéloise 23

Agenda Infos utiles 28

Mot du maire

L'équipe municipale est désormais bien en place.

Le projet de Freydières, commencé avec les habitants, se poursuit en équipe avec un appui de l'Espace Belledonne, de la communauté de commune et de la Région. Nous reviendrons prochainement vers le groupe de travail Freydières afin de valider ensemble la poursuite du projet.

Vous trouverez également dans ce journal un article sur le groupe Tiers-Lieux avec un retour sur vos avis recueillis lors de l'enquête, et sur les visites de lieux partagés faites dans d'autres villages. La commission travaux vous présentera également un point sur les aménagements à venir.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, PLU, la commune s'est engagée à mener des études complémentaires au schéma directeur afin de programmer les travaux nécessaires à la gestion des eaux pluviales. Nous venons par ailleurs de lancer l'étude DECI : défense Extérieure Contre l'Incendie. Nous devons nous assurer qu'en tous points de la commune, et en fonction des risques à défendre, en cas d'incendie, il y ait une alimentation en eau adéquate, mise à disposition des pompiers. Ces 2 projets vont nous amener à planifier sur les années à venir des travaux nécessaires et incontournables.

Le PLU a été voté en conseil municipal le 10 septembre. Il représente 5 années de travail conséquent, fait par l'ancienne équipe municipale. Les élus et techniciens qui ont travaillé à son élaboration ont été remerciés au cours de ce conseil. Charge à la nouvelle équipe de mettre en application ce nouveau PLU. Vous trouverez un focus sur l'enquête publique qui a clos ce Plan, ainsi qu'un rappel des règles qui régissent l'urbanisme.

Bonne lecture,

Coralie Bourdelain, maire de Revel



Prochaine publication :
Janvier 2021

A l'heure où nous bouclons ce Revel Dialogue, les événements à venir décrits dans ce journal, peuvent être remis en question, en fonction de la situation sanitaire.

Revel Dialogue N°107

Responsable de la rédaction : Mireille Berthuin, Dominique Capron

Comité de rédaction : Mireille Berthuin, Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Sandrine Gayet, Patrick Hervé, Stéphane Mastropietro, Vincent Pelletier

Mise en page : Luc Descotils

Pour faciliter la mise en oeuvre du journal, merci de taper vos articles sans aucune mise en page ni saut de ligne, d'envoyer vos photos à part dans la meilleure résolution et de nous transmettre le tout par email à : revel-dialogue@revel-belledonne.com



PLU (Plan Local d'Urbanisme) et urbanisme



Le PLU est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Il remplace le POS (plan d'occupation des sols), puis le RNU (règlement national d'urbanisme). Il a été voté le 10 septembre 2020 en Conseil Municipal.

Plus simplement, il s'agit du projet global d'aménagement de la commune dans un souci de respect du développement durable du PADD, tout en respectant les politiques d'urbanisme, d'habitat et des déplacements.

Le PLU est régi par les dispositions du code de l'urbanisme .

La loi "Grenelles 2" de 2010 a modifié plusieurs aspects des PLU, comme la prise en compte de la trame verte et bleue, des

orientations d'aménagement et de programmation, PLH, voire PDU (plan de déplacements urbains).

Revel connaît de forts enjeux paysagers, de respect de notre patrimoine naturel, montagnard, agricole ; à ce titre la municipalité a fait le choix en 2015 de se doter d'un PLU.

Il permet d'actualiser les défis environnementaux et les enjeux de l'urbanisation auxquels nous devons faire face. Il définit les règles applicables en matière d'usage des sols, de volumétrie

et d'implantation des constructions, de stationnement ou de transport.

Il doit par ailleurs demeurer obligatoirement compatible avec les documents supra communaux comme le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui détermine, à l'échelle du grand Grenoble, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles comme la mobilité, l'habitat, l'aménagement et le paysage ; mais également avec les lois cadres (Loi montagne, loi ALUR) et de gestion des risques par le PPR (Plan de Prévention des Risques).

Le projet Politique du Plan Local d'Urbanisme voté à Revel

- Maîtriser l'étalement urbain ainsi que la densification avec des terrains plus petits, donc plus accessibles au niveau du coût.
- Repositionner les habitations dans le bourg et sa périphérie ; favoriser les déplacements non motorisés.
- Rechercher de grands équilibres entre les zones urbaines, agricoles et naturelles ; prise en compte de l'environnement par une approche intégrée.
- Rechercher une mixité d'âge avec l'arrivée de jeunes familles.
- Prendre en compte des spécificités locales.

REVEL : PLU et enquête publique

Élaboré par la commune et approuvé par les différents services de l'Etat, le Plan local d'urbanisme est généralement établi pour une durée de 12 ans et peut éventuellement être révisé ou modifié durant cette période.

Il a été soumis également à enquête publique, celle-ci ayant très largement été impactée par la période de confinement. Néanmoins la Commissaire enquêtrice déléguée par le tribunal administratif l'a menée à bien ; elle s'est terminée le 12 juin 2020.

Son bilan, ses conclusions, son avis

Les avis des Personnes publiques associées :

- La chambre des métiers de l'Isère ne formule pas d'observation particulière.
- La chambre d'agriculture de l'Isère émet un avis favorable.
- Le conseil départemental de l'Isère émet un avis favorable.
- La préfecture de l'Isère par la DDT(Direction Départementale des Territoires) émet un avis favorable.
- La CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels et Agricoles et Forestiers) en accord avec la

DDT, émet un avis défavorable concernant le STECAL en zone Aa lié à l'exploitation agricole et un avis favorable concernant les possibilités d'évolution des annexes des bâtiments d'habitation situés en zones agricoles ou naturelles.

- Le SCOT de la région grenobloise émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte des différentes remarques relatives aux orientations du PLU (préservation des espaces naturels et agricoles, objectifs de construction de logements, localisation de ces nouveaux logements, protection des milieux naturels et de la biodiversité).
- **Les autres personnes publiques associées** n'ayant pas répondu (ou trop tardivement), leur avis est réputé favorable.

Le commissaire enquêteur observe que la mairie s'est engagée à prendre en compte les remarques et réserves des personnes publiques associées et à faire les modifications ou ajustements dans son projet de PLU ce qui a été fait avant la délibération en conseil municipal.





La concertation publique a été conforme à ce qui était prévu dans la délibération du 15 octobre 2019 et elle a joué son rôle. Le nombre d'observations a été modéré ; 22 administrés sont venus lors des permanences de la Commissaires en mairie formuler leurs observations ou requêtes.

A l'issue de l'enquête, six demandes de modification ou de changement de zonage ont reçu une réponse favorable et neuf observations ont obtenu des précisions de nature à dissiper les inquiétudes. Les réponses défavorables ont toutes été motivées, soit

par les choix de l'équipe municipale, soit en raison des contraintes du SCOT, du PPRN ou de la Loi Montagne. Toutes les observations ont été analysées et ont reçu une réponse qui figure dans le rapport d'enquête.

En conclusion de cette enquête publique Madame la Commissaire enquêtrice donne un avis favorable au projet de PLU ainsi qu'au schéma directeur et au zonage des eaux pluviales de Revel. Le rapport et ses conclusions sont consultables sur le site internet de la Mairie ainsi qu'en mairie.

Les divers documents

CU (Certificat d'urbanisme) régime informatif : le "a" donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné ; le "b" renseigne sur la faisabilité d'un projet. Cette démarche est facultative mais recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier ou d'une opération de construction.

DP (déclaration préalable) régime déclaratif : c'est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

PC (Permis de construire), PA (Permis d'aménager) : régime d'autorisation

Le permis de construire est une autorisation de construire délivrée par la mairie qui concerne les constructions nouvelles, même sans fondations, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, les travaux d'extension ou de changement de destination, un permis de construire peut être exigé.

Droit du sol et autorisations

Il est rappelé ici qu'une autorisation de droit du sol accordé n'est valable qu'à un instant T, sa durée de validité est de 3 ans pour un Permis de construire, une déclaration de travaux, un permis d'aménager ou de démolir si vous n'avez pas commencé les travaux ; ou si, passé ce délai, vous les interrompez pendant plus d'un an.

Pour un certificat d'urbanisme opérationnel, la durée est de 18 mois après sa signature.

Attention également aux modifications des documents d'urbanisme possibles durant ces délais, soit le passage de RNU en PLU par exemple.

La gestion des autorisations :

Attention à la notion de décision tacite : ceci ne veut pas dire acceptation tacite mais décision non exprimée.

Retrouvez le PLU, les documents et les démarches d'urbanisme :
<http://www.revel-belledonne.com/urbanisme>

Il sera exigé une demande de PC pour d'autres installations comme certaines piscines par exemple.

Le permis d'aménagement : Tous les travaux d'aménagement ne sont pas soumis à autorisation administrative. Sont soumis : les travaux de fouille ou de surélévation du terrain dont la profondeur ou hauteur est supérieure à 2 mètres et concerne une superficie à partir de 2 ha ; la création d'un lotissement à partir de deux lots...

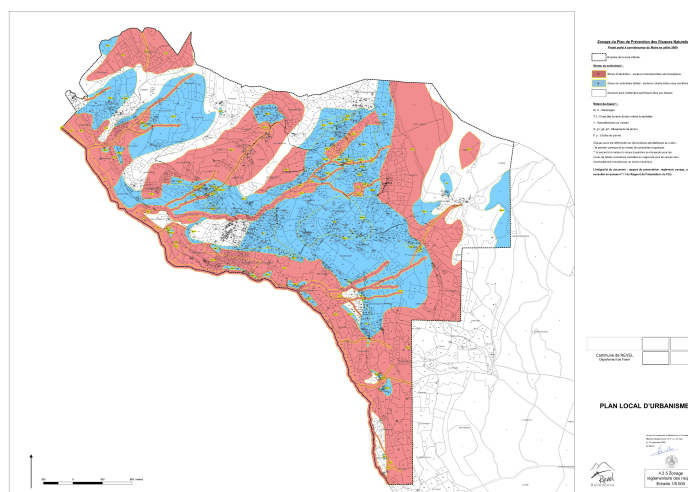
Notons également l'obligation une fois les travaux terminés et sous 90 jours de procéder à la **Déclaration d'Achèvement et de Conformité Des Travaux**. La simple absence de cette déclaration fait courir un risque d'amende largement augmentée si non conforme par rapport au dossier déposé.

Impacts, modifications, fonctionnement du fait du PLU :

Exemple : La pente du toit du projet doit être comprise entre 50 à 100%.

Assainissement non collectif :

Les propriétés soumises à l'assainissement non collectif doivent joindre une attestation de conformité délivrée par le SPANC lors du dépôt de leur demande d'autorisation d'urbanisme. Il convient d'obtenir cette attestation avant la dépose de la demande.



Les travaux réalisés et à venir

Ecole

Trois porte-vélos (capacité de 6 vélos) ont été installés dans la cour de l'école pour le personnel de l'école et de la mairie.

Place de la mairie

Un certain nombre de travaux sont prévus sur la place de la mairie :

- Réfection des bornes du marché.
- Devis en cours pour la réalisation de toilettes publiques répondant aux normes PMR, et la création de garages à vélo : 4 emplacements couverts et 3 découverts (porte-vélos déjà créés), pour une capacité totale de 14 vélos.
- Signalisation à créer pour le **cheminement personne handicapé** depuis la place de stationnement en direction des toilettes publiques.
- Remise en état du terrain de pétanque.

Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

L'étude DECI a débuté fin septembre. La première phase de l'étude menée par la société Tri-Eaux consiste à effectuer un inventaire de la défense incendie de la commune (présence et situation des bornes à incendie). **Il s'agit de vérifier que la mise à disposition en eau répond aux besoins des pompiers en cas d'incendie.**

Lorsque le diagnostic aura été posé, la société Tri-Eaux effectuera les préconisations nécessaires permettant de lancer un programme de travaux visant à améliorer notre défense extérieure contre l'incendie.

Enfouissement de lignes

Les travaux d'enfouissement des lignes basse tension, téléphone et éclairage public sur la RD 280 (entre la montée de Pré Cornet et la route du Soubon) réalisés par le TE 38 débiteront le lundi 19/10 pour une durée de 1 mois et demi.

La route ne sera pas barrée, il y aura un alternat avec des feux durant les travaux.

CCAS

Plan communal de sauvegarde

Garder un lien avec les personnes fragiles et isolées

La crise sanitaire que nous vivons, les épisodes de canicule des derniers étés, ont montré l'importance du rôle de proximité des mairies, particulièrement dans les petites communes. Pour intervenir auprès des personnes les plus fragiles (personnes âgées ou isolées), les services municipaux disposent d'une liste de personnes inscrites sur le Plan Communal de Sauvegarde.

En cas de contexte sanitaire ou météorologique difficile, les élus se mobilisent pour maintenir un lien bienveillant avec ces personnes.

Il est toujours possible de s'inscrire, ou d'inscrire sur un proche (famille ou voisin) sur cette liste. Vous pouvez pour cela vous adresser à l'accueil de la mairie à nos heures d'ouverture.

Afin de respecter la réglementation européenne concernant la protection des données personnelles, nous vous demanderons un consentement écrit pour figurer sur cette liste.



Entretien courant

L'épaveuse a repris ses tournées au mois de septembre.

Tiny House

Ce type de construction fleurit en ce moment et Revel n'y échappe pas. Que ce soit en termes de loisirs ou encore de résidence principale, il convient de rappeler la réglementation relative à ces habitations.

Une maison mobile est une notion qui est restée longtemps mal encadrée par la loi. Longtemps assimilées à une caravane légalement parlant, les Tiny House ont connu une révolution en 2014 avec l'arrivée de la **loi Alur** (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové). Cette loi permet de donner une existence juridique à de

nombreux habitats légers dont les Yourtes, les Roulottes et les Tiny House. La loi reconnaît également que ces habitations engendrent un **mode de vie alternatif, écologique et autonome.**

Cette loi établit une différence entre les habitats mobiles et démontables. Ces derniers doivent respecter une liste de conditions pour bénéficier de ce titre :

- Aucun élément composant l'habitation ou son intérieur ne doit être inamovible.
- Son installation et son démontage doivent être réalisables sans l'intervention d'engins lourds.



- Les raccordements aux réseaux publics soit : l'eau, l'électricité et l'assainissement ne doivent pas impacter le budget des collectivités locales.
- L'utilisateur est responsable de son habitation, il doit veiller à la propreté, la salubrité et l'entretien de son bien. Il est également tenu de faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter un incendie.



La Tiny House et l'urbanisme

Une Tiny House peut rester dans un jardin sans aucune démarche administrative du moment qu'elle y reste moins de trois mois. Cela n'est valable que si vous ne l'utilisez pas en tant qu'habitation. Elle doit conserver sa **mobilité** (ses roues) pendant la totalité de la durée.

Si vous êtes **sédentaires** et que vous n'avez pas l'intention de partir dans les trois prochains mois, il vous faudra alors déposer une **déclaration préalable de travaux** en mairie afin de satisfaire au code de l'urbanisme. À noter que si l'emprise au sol de votre tiny house fait plus de 20 mètres carrés, la déclaration préalable se transforme en **demande de permis de construire.**

Si vous voulez stationner en pleine nature sur un terrain plat non viabilisé, la limite des trois mois s'applique. De plus, il y a de nombreuses zones dans lesquelles il y a interdiction de stationner :

- dans les zones agricoles A et dans les zones naturelles protégées du PLU ;
- dans les secteurs où le camping pratiqué isolément et la création de terrains de camping sont interdits ;
- dans les bois, forêts et parcs classés par le PLU comme espaces boisés à conserver, ainsi que dans les forêts classées en application du titre Ier du livre IV du Code forestier.

Nous vous invitons donc à étudier le PLU de la commune avant de vous installer et de prendre contact avec la mairie.

CHARPENTIER

TINY-HOUSE

CABANE INSOLITE · CHALET

EXTENSION OSSATURE BOIS

VÉRANDA · PERGOLA · TERRASSE

JEAN-MAXIME GONZALEZ · REVEL (38420) / JARRIER (73300)

www.nature-projetbois.com · 06 26 24 27 43

Forêt

L'exploitation forestière



Notre forêt communale a connu cet été une importante activité : les parcelles 33 et 34, à l'Est au-dessus du lac, la parcelle 21, au-delà de la plate-forme du Pleurey et en aval de la route forestière, la parcelle 19, au-dessus du terrain de rugby. Pour couronner le tout, nous avons eu une quantité non négligeable d'épicéas attaqués par les scolytes, ainsi que nous l'avions prévu (voir RD n°106) et nous avons fait couper les arbres atteints, notamment aux alentours de la Pliou et sur le chemin qui mène au lac du Crozet.

Ces secteurs étant fréquentés, quelques

commentaires de randonneurs désagréablement surpris des modifications de leur environnement forestier habituel nous ont été rapportés.

Nous comprenons fort bien que l'on puisse être désemparé par un changement brusque de notre environnement familial, cependant, nous pensons utile de rappeler quelques informations qui nous paraissent évidentes mais qui ne sont pas forcément partagées.

La forêt de Revel, et plus largement son territoire communal, est un lieu d'activités diverses : promenades, randonnées, accès à la montagne, chasse, VTT, champignons, etc. Mais il y a aussi des personnes qui y travaillent, dont les entreprises de travaux forestiers. L'exploitation forestière à Revel représente un apport financier appréciable dans le budget communal. Pour préserver le cadre et la tranquillité des visiteurs, certains secteurs fréquentés par le public ne sont pas exploités, par exemple les alentours du

lac et des habitations. D'autres sont laissés à l'état naturel, l'exploitation étant trop difficile et coûteuse, par exemple celui de Roche Blanche. Les passages en coupe se font tous les 10 ou 12 ans.

Pour finir, quelques conseils de prudence :

En cas d'exploitation, évitez si possible les lieux. Si ce n'est pas possible, assurez-vous d'avoir été vu par les forestiers. Pensez qu'ils sont au travail et qu'ils ont moins de temps disponible que vous. Ne grimpez pas sur les tas de grumes et ne garez pas votre voiture à proximité.



Natura 2000

Le Tétrás-Lyre, quel drôle d'oiseau !

Le Tétrás-Lyre est un oiseau vivant dans nos montagnes, appelé également petit coq de bruyère. Il est présent dans la partie supérieure des forêts entre 1600 et 2300 m d'altitude. Le mâle et la femelle sont faciles à distinguer. Le mâle est noir et possède une queue en forme de lyre, la femelle est plus petite et a un plumage plus terne de couleur brun, gris, blanc tacheté avec une courte queue.

Il est rare de voir ces oiseaux particulièrement discrets en montagne. Cependant il est possible de les entendre entre le mois de mars et le mois de mai à la période où les mâles chantent pour se reproduire avec les femelles. Mais chut ! il ne faut pas les déranger pour s'assurer que la reproduction ait bien lieu. Le Tétrás-Lyre est une espèce polygame, ce qui signifie qu'un mâle peut féconder plusieurs femelles.

Une espèce vulnérable en période de reproduction (de juin à mi août)

Pour assurer la survie des populations dans nos montagnes, il faut préserver les couvées et les nichées en période de reproduction. Les femelles pondent leurs œufs à même le sol et sont donc très vulnérables. Le passage répété de randonneurs ou d'un troupeau peut entraîner l'abandon de la couvée. De plus, une fois les œufs éclos, l'élevage des jeunes se fait dans un milieu très particulier. Les petits se nourrissent d'insectes et ont besoin de se cacher dans les herbes et arbustes. Le milieu utilisé à cette période est la limite supérieure de la forêt qui comprend quelques fourrés et une hauteur d'herbe suffisante.



Une espèce vulnérable en hiver

En hiver, face à la faible ressource alimentaire et aux rudes conditions climatiques, le Tétrás-Lyre économise son énergie en se reposant dans un igloo qu'il creuse dans le manteau neigeux. Les dérangements répétés par le passage de skieurs ou raquetistes l'oblige à se déplacer et à puiser dans sa réserve d'énergie risquant de l'affaiblir.

Des mesures en faveur du **Tétrás-Lyre** mais pas que...

Le Tétrás-Lyre est une espèce parapluie. En mettant en place des mesures pour le protéger on protège également un grand nombre d'autres espèces qui ont besoin des mêmes conditions pour vivre, s'alimenter, se reproduire.

Une chasse encadrée

Seul les mâles adultes sont chassés. Pour savoir si l'espèce peut être chassée, des comptages sont réalisés au printemps pour suivre le nombre de mâles chanteurs et en été pour connaître le nombre de jeunes de l'année dans les couvées.

La chasse est possible en automne si les résultats des comptages montrent une population suffisante de mâles et de jeunes. Un quota de chasse est donné pour la saison sur chaque secteur.

Pourquoi des mesures pour le Tétrás-Lyre ?

Cette espèce, répandue dans le nord de l'Eurasie, est en régression dans les Alpes Françaises. Cette régression est liée au cumul de multiples facteurs : destruction et fragmentation de son habitat lors de la mise en place des domaines skiables, dérangement des nichées par les randonneurs et troupeaux en période de reproduction, dérangement par les skieurs et raquetistes en période hivernale, prédation, ...



Un secteur mis en défense pour éviter le dérangement de la faune et du Tétrás-Lyre en période hivernale sur le Grand Colon.

A proximité immédiate de Grenoble, le Grand Colon est un sommet très fréquenté notamment en hiver par les pratiquants de ski de randonnée et raquetistes. Pourtant la limite de forêt est une zone particulièrement utilisée par la faune qui s'y réfugie. Le Tétrás-Lyre, mais aussi les chevreuils, passereaux, ... y sont présents. Le passage répété des skieurs est une menace pour ces espèces dont les réserves alimentaires sont moindres et les déplacements difficiles.

Depuis l'hiver 2019, une zone d'hivernage est mise en place sur le versant Nord du Grand Colon pour permettre à la faune d'être épargnée et de survivre à cette dure période qu'est l'hiver. Pour la repérer, trois cordes avec des fanions sont disposées en aval de la cabane du Colon afin d'éviter la pénétration des skieurs dans le boisement sur un secteur particulièrement utilisé par ces animaux. La surface définie n'empêche aucunement la pratique des activités de montagne. L'idée est seulement d'éviter les secteurs les plus sensibles pour la faune, car si on ne les matérialise pas, ils restent inconnus. Skier et protéger la faune est possible ! Soyons respectueux et sensible à ces espèces. Protégeons-les ! Permettons à ces animaux d'exister dans nos montagnes et de faire vivre nos forêts !



Intercommunalité

Un projet de territoire pour le Grésivaudan : Pourquoi ?

En 2018 le Grésivaudan adoptait un projet de territoire. Ce projet marque *"la volonté politique forte et claire, 10 ans après la naissance de la communauté de communes, de préserver des communes vivantes dans une intercommunalité renforcée. Territoire reconnu pour sa qualité de vie, le Grésivaudan doit préserver cette richesse de services, de paysages, de lien social, son dynamisme économique et touristique tout en faisant face aux défis qui sont les siens : le vieillissement de la population, les tensions en terme de foncier disponible, les difficultés de mobilité, la forte concentration des emplois. Le projet de territoire définit ainsi des priorités pour que communes et intercommunalité relèvent ces défis, tout en dépassant nos frontières administratives et en associant les acteurs économiques et locaux.*

Ce projet de territoire fixe un cap, c'est un guide pour les réflexions à venir, un outil d'aide à la décision et une feuille de route pour les services et élus du Grésivaudan. Il devra être au cœur des débats lors des prochaines élections municipales afin que chacun se saisisse pleinement des enjeux de l'intercommunalité." Francis Gimbert, Président de la communauté de commune du Grésivaudan jusqu'en juin 2020.

Comment s'est construit le projet de territoire ?

La mobilisation des élus, maires et conseillers municipaux a permis d'organiser cinq séminaires, représentant 30 heures de travail. Des points d'étape ont été validés en conseil communautaire.

Les habitants ont été consultés par sondage téléphonique, qui a mis en lumière la vision des habitants du territoire en terme d'attentes et des priorités de l'action publique.

4 ateliers du conseil de développement ont apporté d'autres contributions.

Enfin des données socio-économiques ont permis une photographie réelle et actuelle du territoire concernant notamment les habitudes et modes de vie des habitants.

Un territoire qui change...

Le Grésivaudan est un vaste territoire de 676 km²

composé de 43 communes. En 40 ans la population a été multipliée par 2. Aujourd'hui la population évolue faiblement, avec un solde migratoire (différence entre les installations et les départs) de 0.1% par an, avec pour conséquence un vieillissement de la population.

20 075 emplois supplémentaires ont été créés depuis 1975, ce qui en fait le territoire économiquement le plus dynamique de la zone d'emploi de Grenoble. 83.7% des emplois créés sont localisés dans 4 communes : Crolles, Montbonnot, Bernin et Saint Ismier.

Des modes de vie et des attentes qui évoluent ...

Seulement 19.5% des actifs du Grésivaudan travaillent dans la commune dans laquelle ils habitent, alors que la moyenne nationale est de 34.7%.

54% des actifs habitant le Grésivaudan travaillent en-dehors du territoire, dont 80% dans la métropole grenobloise. Dans l'autre sens 10 000 actifs venant de la métropole grenobloise travaillent sur notre territoire.

Le revenu médian par unité de consommation est de 25 202 € (revenu médian = la moitié de la population vit avec moins et l'autre moitié de la population vit avec plus). Le niveau de vie de la population du Grésivaudan est plus élevé que la

La communauté de commune du Grésivaudan s'est mise en place début juillet 2020

Le conseil communautaire a été élu.

Coralie Bourdelain, maire de Revel, est vice présidente en charge des mobilités et déplacements et vice-présidente au SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise).

Patrick Hervé est conseiller communautaire suppléant, membre de plusieurs commissions intercommunales.

Retrouvez la liste du conseil communautaire sur le site internet du Grésivaudan :

<https://www.le-gresivaudan.fr/702-elusconseilcommunautaire.htm>

moyenne en Isère 20 880 €, et que la moyenne pour la France : 19 680 €.

Résultats issus de l'enquête auprès des habitants :

- La qualité de vie, du paysage et des espaces naturels, le niveau d'équipement et de services et la proximité de la métropole constituent les trois premières qualités et atouts reconnus du territoire.
- Crolles et Pontcharra s'imposent comme deux agglomérations ressources dispensant les principaux services du quotidien (courses alimentaires, achat d'équipement, loisirs, soins de proximité, etc...).
- Les difficultés de déplacement constituent le premier point faible du territoire et l'amélioration de la mobilité est la première attente des habitants. Les autres points faibles sont loin derrière.





Garder des communes vivantes dans une intercommunalité renforcée

Un redéfinition du "Qui fait quoi" a été établie :

QUI FAIT QUOI :

LE PROJET DE TERRITOIRE CLARIFIE LES RÔLES DE CHACUN

LES COMMUNES = proximité

Services directs aux habitants :
l'école, l'enfance-jeunesse
ou les personnes âgées,
le lien social, la vie associative...



L'INTERCOMMUNALITÉ = cohérence du territoire

La mobilité, le développement économique, l'équipement et l'aménagement du territoire, l'eau et l'assainissement, la solidarité entre les territoires et les citoyens...

Les évolutions :

D'ici 2025 les gymnases et les lieux multi-accueil enfance gérés par le Grésivaudan reviendront aux communes. L'objectif reste le même : le meilleur accueil pour les enfants, le meilleur service pour les parents.

L'eau et l'assainissement sont maintenant de compétence intercommunale : cela permet une meilleure mutualisation des réseaux, alors que les sécheresses se font plus fréquentes et que certaines communes ont des ressources en eau plus faibles.

Un développement équilibré pour aujourd'hui et pour demain

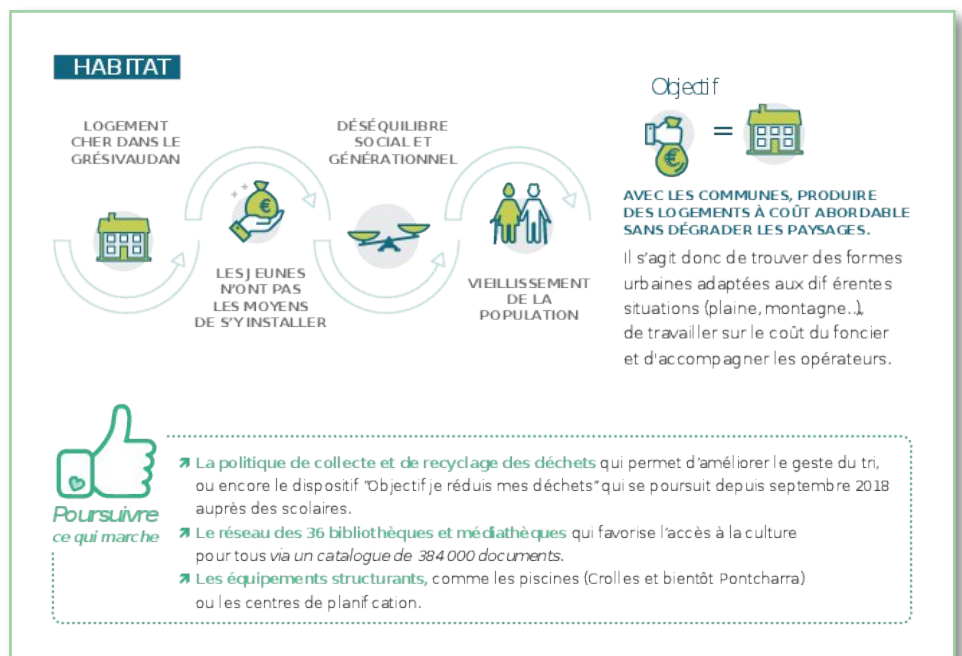
Le Grésivaudan est un modèle de réussite économique depuis 30 ans : de nouveaux emplois, des industries de pointe qui rayonnent dans le monde entier. Mais il a été décidé de redessiner ce modèle, très centralisé sur quelques communes et quelques industries, ce qui n'est pas sans risque en termes d'équilibre du territoire et de diversité d'emplois disponibles.

On poursuit donc ce qui marche, et on élargit à d'autres domaines :

- Agriculture et forêt : Circuit court et agriculture de proximité, le Grésivaudan a tout à y gagner ! Une carte interactive a été mise en place pour connaître les producteurs et les lieux de vente sur le territoire
<https://www.le-gresivaudan.fr/349-manger-local.htm#par4375>
- Le Grésivaudan s'engage à écrire sa politique conformément au projet du territoire pour : Soutenir l'agriculture nourricière qui préserve l'environnement, développer le secteur économique forestier.
- Poursuivre le développement économique en soutenant l'économie présentielle : le commerce, l'artisanat, le tourisme ; autant de secteurs porteurs d'emplois et de services.

Préserver notre cadre de vie

Habitat : l'enjeu est de permettre à chacun de trouver sa place tout en préservant un environnement de qualité.



La mobilité priorité numéro 1

Nos points faibles sont la forte densité des échanges entre le Grésivaudan et la métropole grenobloise : 30 000 personnes font des trajets quotidiens entre les 2 territoires : 20 000 dans le sens Grésivaudan Métropole et 10 000 dans l'autre sens.

Du fait de la géographie du Grésivaudan, entre plaines et montagnes, les possibilités de transport en commun sont limitées pour certaines parties du territoire.

La multiplicité des acteurs ne facilite pas une vision commune : TER, Transisère, TouGo, TAG...

L'objectif numéro 1 est la **création d'une Structure unique** pour gérer la mobilité entre le Grésivaudan, la métropole grenobloise, la région, le département et les autres territoires qui le souhaiteront.

Le but est de proposer une offre renforcée, plus simple et plus lisible, mais aussi de multiplier les alternatives à la voiture individuelle : réseau cyclable, covoiturage, autopartage, autopartage...

Dès aujourd'hui des lignes commencent à relier Montbonnot et le centre de Grenoble en passant par Inovalée.

Retrouvez le projet de territoire complet :

<https://www.le-gresivaudan.fr/517-le-projet-de-territoire.htm>

Le covoiturage du quotidien

Un nouveau service de mobilité proposé par le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) **est en place depuis début septembre sur le Grésivaudan** (mais aussi sur le Voironnais).

M'Covoit-lignes+ : le covoiturage du quotidien mais avec la flexibilité en plus !

Les grands principes ? Des points de prise en charge aménagés et clairement identifiés (sur Pontcharra, Le Touvet, Allevard, Crêts-en-Belledonne, Crolles, Bernin et Montbonnot), des lignes de covoiturage pré-définies, pas de rendez-vous, des conducteurs rémunérés (même à vide), des départs garantis en heure de pointe, une assistance téléphonique, etc...

Vous êtes conducteur ? Regardez l'application ou les panneaux lumineux en passant devant pour voir si un passager attend : vous gagnez 1 à 2 € par passager

transporté.

De plus, si vous déclarez sur l'application votre trajet avant de partir et que vous passez à proximité d'un panneau lumineux, vous gagnez 0,50 € même sans passer !

Vous êtes passager ? Rendez-vous à un point de prise en charge et demandez un trajet (via l'appli, un sms ou l'assistance téléphonique) et attendez qu'une voiture passe vous prendre.

C'est **simple, flexible, gratuit** (jusqu'au 31/12/2020) alors pourquoi ne pas essayer ?

Pour en savoir plus : le guide de lignes secteur Grésivaudan disponible en mairie ou sur le site internet.

Pour vous inscrire : l'application **M Covoit'** disponible sur : App Store ou Google Play ou sur le site internet :

<https://www.lignesplus-m.fr/>



Talon pascal
38420
tel: **07.60.85.17.87**
talon.pascal@gmail.com

Multiservice
-Dépannage plomberie.
-Ramonage bois,gaz,fuel.
-Entretien **poêle à granules**

Rapidité d'intervention 7j/7

Groupes-habitants

Groupe Freydières

Nous avons créé en 2019 un groupe de travail participatif au sujet de Freydières, afin de mener une réflexion sur son développement raisonné, tout en préservant le caractère naturel du site.

Freydières est un hameau de Revel, habité à l'année par quelques familles, plus saisonnier pour d'autres, dont des commerces de restauration. Situé à 1200 m d'altitude, Freydières est le départ de loisirs de plein air comme le VTT et la randonnée pédestre, notamment une porte d'entrée du GR 738. Il est aussi un lieu de chasse et de pêche, un site d'accès à la forêt pour les travaux sylvicoles, un accès pour la transhumance des troupeaux ovins vers l'alpage de Revel, loué à un éleveur. **Le développement de ce site Revélois doit mettre en synergie tous les acteurs professionnels, de loisirs, individuels ou collectifs, utilisateurs de la montagne et de la forêt sur des temps souvent concomitants.**

Nous souhaitons améliorer l'accueil des

visiteurs et le partage des espaces tout en préservant la biodiversité et en assurant une sécurité optimale dans le respect de la législation.

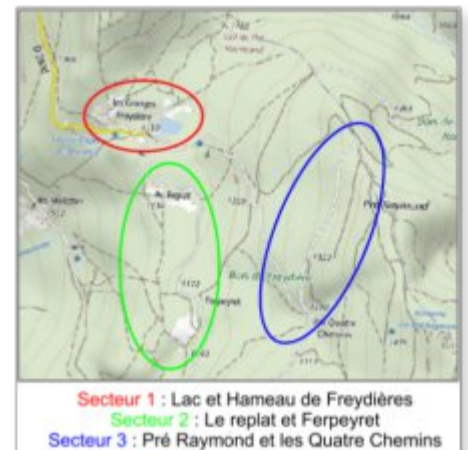
Le périmètre du projet concerne le hameau de Freydières, le lac, jusqu'au Pleuret, les quatre chemins et la Pliou (parkings d'accès à la montagne).

Les axes de travail retenus sont :

- Organiser le site en terme d'accueil, porte d'entrée des habitants de l'agglomération sur leur temps de loisirs.
- Coordonner les différents types d'activités.
- Gérer les accès, les stationnements.
- Proposer des hébergements.
- Gérer le patrimoine communal existant (chalets) : réhabilitation et mise en location.
- Préserver la biodiversité du site.
- Assurer la sécurité du site en termes de fréquentation, déplacements, comportements.

- Assurer la communication, la signalétique, ainsi que la rédaction d'une charte pour les différents utilisateurs.

Nous nous fixons comme objectifs, dans un premier temps, que les premières actions qui portent sur les parkings et les signalétiques aboutissent au printemps prochain. Pour avancer sur ce dossier nous allons faire appel à un bureau d'études. Dans ce cadre, le groupe de travail Freydières sera à nouveau prochainement sollicité.



Tiers Lieu

Courant 2020, un groupe projet s'est monté avec l'équipe municipale pour faire avancer un sujet qui tenait à coeur à de nombreux revélois : la création d'un tiers lieu.

Un tiers lieu est un espace regroupant différents "lieux" ouverts à tous pour : proposer des services, faciliter la vie de tous les jours, créer du lien, faire des rencontres et faire émerger des projets

collectifs pour dynamiser la vie de village.

En septembre dernier, une enquête a été lancée à travers les Brèves pour recueillir l'avis des revélois. Début octobre, plus d'une centaine de personnes avait répondu à l'enquête. Nous vous remercions pour votre participation.



ZANONE

Chauffage Gaz, Bois, Fioul, Solaire,
Pompe à chaleur et Climatisation
Plomberie
Charrières Neuves 38420 Revel
Tel 04-76-89-86-27

En parallèle de l'enquête, certains d'entre nous sont allés visiter des initiatives de tiers lieu dans la région pour s'inspirer de nouvelles idées et comprendre les principales clés de réussite de ce type de lieu. Le succès de ces lieux tient souvent à l'envie et l'engagement d'habitants qui se retrouvent autour d'un projet commun, accompagnés par les élus locaux. Trois tiers lieux, localisés dans des communes partageant des enjeux locaux similaires à Revel, nous ont particulièrement inspirés :

La Bonne Fabrique du Sappey-en-Chartreuse

Nombre d'habitants : 1200

Types de lieux proposés : Brasserie artisanale, espace de travail partagé, atelier créatif type Fab Lab, ateliers enfants en partenariat avec l'école, espace de rencontre et de programmation culturelle, jardin partagé au coeur du village.



Fonctionnement : association de 300 adhérents avec 3 salariés

O'Talon - Chatel-en-Trièves

Nombre d'habitants : 500

Types de lieux proposés : café-épicerie avec vente de produits locaux, jardin partagé, carrière d'équitation, lieu d'expositions



Fonctionnement : association de 86 bénévoles et un salarié

La Marmite et La Cocotte des Adrets

Nombre d'habitants : 1000

Types de lieux proposés : Épicerie, café-restaurant, espace de travail partagé

Fonctionnement : associations, élus et citoyens avec 3,5 salariés



Les premières tendances de l'enquête

Il ressort une envie de services du quotidien autour de trois lieux : en tête l'épicerie (qui favoriserait des produits bio et locaux en vrac, etc...) puis un point relai (colis et distribution des paniers AMAPs, achats groupés, etc...) et une conciergerie (entretien de vélos, de skis, cordonnerie, pressing, etc...)

L'autre envie porte sur la thématique de la réparation et réutilisation de matériels et d'objets au travers d'un repar'café et d'une ressourcerie (couture, informatique, entretien réparation et révision de matériel, etc...). On note aussi un intérêt pour le partage de matériel (broyeur, bétonnière, matériels de cuisine, vaisselle, jardinage, matériels de ménage spécifiques, etc...)

Prochain rendez-vous

Tous ces retours et ces visites offrent de belles perspectives pour le village. Nous avons hâte de vous présenter les résultats finaux de l'enquête lors de la réunion publique du 28 novembre 2020 à laquelle nous vous attendons nombreux. Ce sera aussi l'occasion pour chacun de vous d'exprimer ses envies sur les lieux que nous retiendrons ensemble.

En raison de la Covid la participation à cette réunion se fera sur la base d'une inscription.

Inscrivez-vous ici !

<https://framadate.org/jLSSb9fSNfygeWYw>

Rendez-vous le 28/11/2020 à 9h30 salle de l'Oursière

Nous vous tiendrons informé de la tenue de cette réunion en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Divers

Interdiction de brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts est interdit par arrêté préfectoral en raison de la pollution atmosphérique importante qu'il génère.

Un seul feu de 50 kgs de végétaux émet autant de particules que :

- un véhicule essence récente parcourant 8500 kms (soit 850 A/R entre Revel et la déchetterie de Saint martin d'Uriage) ;
- 4 mois et demi de chauffage dans une maison avec une chaudière fuel.

Lors de vos tailles, vous devez apporter vos déchets verts en déchetterie. Là, ils seront revalorisés en chauffage urbain et compost.

La réglementation

Le brûlage des déchets végétaux est interdit par arrêté préfectoral toute l'année pour les communes ayant accès à une déchetterie.

Une dérogation est accordée par arrêté préfectoral aux exploitants agricoles et forestiers sous certaines conditions.

Une dérogation par arrêté préfectoral est également accordée dans le cadre de la lutte contre les nuisibles.

Nota bene : les nids de chenilles processionnaires sont des organismes animaux et ne sont donc pas des déchets

verts. Leur destruction par le feu ne relève pas de l'arrêté sur le brûlage à l'air libre des déchets verts.

Des solutions alternatives au brûlage existent

- Débiter le bois, le faire sécher et l'utiliser pour le **chauffage domestique**, si possible dans un bon poêle qui émettra jusqu'à 100 fois moins de particules (et qui aura l'avantage de vous chauffer),
- **Composter les feuilles**, déchets de tonte et mauvaises herbes avec vos restes de cuisine et récupérer un très bon apport pour vos plantations,
- **Broyer vous-même les branches non récupérables** et épandre les résidus sur vos massifs pour maintenir l'humidité et enrichir votre sol : un broyeur est disponible à Revel aux Roussets et peut être mis à votre disposition chez vous (sur le site internet Revel-Belledonne, voir la rubrique "Faites le savoir").

Sanctions

Le contrevenant qui pratique le brûlage à l'air libre de déchets verts en infraction de l'arrêté n°2013-322-0020 s'expose à une amende de 450 €.

Retour du poissonnier

La poissonnerie "Le Petit Bateau" sera présente avec son camion deux fois par mois, les premiers et troisièmes mercredis du mois, sur la place de la mairie de Revel à partir du 7 octobre 2020 de 16h00 à 19h00.

Food Truck

La mairie cherche à implanter un camion de restauration le mercredi soir sur la place du village. Vous connaissez peut-être un professionnel qui serait intéressé pour venir à Revel.

N'hésitez pas à l'orienter vers la mairie :

mairie@revel-belledonne.com

ou au **04 76 89 82 09**

Avis aux nouveaux revélois !

Nous espérons vous rencontrer dans un futur proche pour échanger, vous présenter le village, l'équipe municipale et les représentants des associations, et vous souhaiter une bonne arrivée !

Nous vous invitons à vous faire connaître par mail:

mairie@revel-belledonne.com

ou au **04 76 89 82 09**

Récupération des cartouches d'imprimantes

Nous mettons en place dans le hall de la mairie un bac de récupération de cartouches d'imprimantes jet d'encre et laser, toutes marques et toutes références, utilisées par vos entreprises ou personnelles.



Les cartouches sont triées par une entreprise d'insertion pour être réutilisées ou traitées par les filières adaptées.

Les profits générés par le recyclage sont reversés à l'association Enfance et Partage.

N'hésitez pas à participer à cette collecte.

Bruit

Les activités bruyantes sont autorisées mais leurs horaires sont réglementés par arrêté préfectoral

http://www.revel-belledonne.com/sites/default/files/arrete_prefectoral_bruit.pdf

- Lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-19h30
- Samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00
- Dimanche : 10h00-12h00 et le calme !!!

Respectez ces horaires pour le déversement des bouteilles dans les containers. Pensez aux habitants du voisinage !

Tour de France 2020

La seizième étape du Tour de France est passée par Revel le 15 septembre 2020. Les cyclistes arrivaient de La Tour du Pin et se rendaient à Villard de Lans. La côte de Revel représente 6 kms à 8%. Le public était nombreux le long des routes. Les enfants de l'école sont eux aussi venus voir passer les coureurs !



Etat Civil

Mariages

- **DAVID Jérémy** et **FREDIANI-BLANCHET Céline**, 12 septembre 2020
- **TISSOT Loïc** et **VIONNET Marine**, le 26 septembre 2020

Conseils Municipaux

Conseil municipal du 30 juin 2020

- Créations d'emploi dans la filière technique
- Création d'emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles
- Demande de subvention contrat Natura 2000
- Demande de subventions pour travaux sylvicoles et création de piste forestière
- Désignation des élus délégués dans les organismes extérieurs
- Droit à la formation des élus
- Indemnités des élus

Conseil municipal du 10 septembre 2020

- Approbation du Plan Local d'Urbanisme et du zonage des eaux pluviales
- Instauration du Droit de Préemption Urbain
- Constitution de la commission communale des impôts directs
- Vente de la parcelle B1626
- Approbation du montant de l'attribution de compensation de la Communauté de Commune du Grésivaudan

Urbanisme

Déclarations préalables

- **DOMINICY Eric**, Route des Contamines, Carport en bois, accordée le 03/07/2020
- **BERNARD Eric**, Route de Revel, Réfection toiture, pose fenêtre de toit, changement menuiseries, accordée le 19/06/2020
- **BERARD Bertrand**, Route des Contamines, Modification des ouvertures, accordée le 02/10/2020
- **MURY Florent**, Route de la Bourgeat, Création d'une terrasse + pergola, accordée le 13/08/2020
- **LADAKIS Sylvaine**, Route des Contamines, Prolongement toiture abri jardin, accordée le 22/06/2020

SPANC

(Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Il est rappelé que le dossier d'urbanisme (DP ou PC) doit contenir l'attestation de ce service validant la filière choisie. Cela permet un gain de temps non négligeable dans l'instruction du dossier.

- **DELASTRE Sophie**, Montée des Journaux, Agrandissement d'une fenêtre, accordée le 29/05/2020
- **CORNIER Gabrielle**, Chemin du Genevray, Création d'une piscine, accordée le 11/09/2020
- **CHAIX Maud**, Chemin des Vernes, Abri jardin, pergola, muret, clôture, Accord tacite
- **BOUVIER Dominique**, Montée des Allières, Réfection toiture, accordée le 29/06/2020
- **MAHAGNE Frédéric**, Route d'Uriage, Création d'un garage, accordée le 18/08/2020
- **BERTHOLET Emile**, Route des Contamines, Réfection toiture, accordée le 08/09/2020

Les délibérations et compte-rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site de la mairie :
> conseils municipaux



Vie scolaire et péri-scolaire



L'école de Revel et St-Jean-le-Vieux

La rentrée des classes s'est bien passée dans le contexte actuel. Les enfants sont contents d'avoir retrouvés les bancs de l'école et surtout leurs camarades.

Les enseignants et les adultes continuent d'appliquer les gestes barrières et les récréations sont toujours échelonnées (deux classes par deux classes).

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux élèves et une belle année scolaire à tous !

Nous accueillons cette année 97 enfants en élémentaire et 50 enfants en maternelle.

Côté travaux à l'école maternelle

Le câblage informatique de toutes les salles de classe sera réalisé en février 2021.

Les services péri-scolaires

L'équipe de la cantine et de la garderie périscolaire, suite au départ d'un agent, accueille une nouvelle personne. Nous souhaitons la bienvenue à Ilan.

La garderie du matin est maintenue : une quinzaine d'enfants sont accueillis par Noémie à l'école maternelle.

L'équipe de l'école maternelle

- **Sébastien MAZET** (directeur de l'école maternelle, maître des Petits-Moyens) et **Gisèle BONNET-GAMARD** (ATSEM Petits-Moyens), 26 enfants.
- **Magali VIVES** (maîtresse des Moyens-Grands) et **Noémie URSCHFELD** (ATSEM Moyens-Grands), 24 enfants.

L'équipe de l'École élémentaire

- **Soline BOUCHON**, CP : 20 enfants
- **Sonia FAURE**, CP-CE1 : 24 enfants
- **Florent MARTIN-VIGNERTE**, CE2-CM1 : 27 enfants
- **Stéphanie GUILLEMIN**, Directrice de l'école primaire, CM1-CM2 : 26 enfants
- **Myriam DAVIN** assure la classe du lundi en maternelle, le mardi en CP et le vendredi en CM1-CM2.

Rappel des horaires de la garderie du soir : **merci de respecter les horaires**

- 16h25 à 17h25
- 17h25 à 18h30

Groupe parents péri-scolaire

Une première réunion s'est tenue mardi 13 octobre 2020.

Nous sommes ravis que ce groupe perdure, car il est important de maintenir un lien entre les parents et l'équipe municipale, et de proposer cet espace d'échange sur les services périscolaires (cantine et garderie) et le centre de loisirs.

Fonctionnement de la rentrée 2020 :

Nous soulignons que nous avons renforcé l'équipe de la cantine pour faciliter les "déplacements" des enfants de l'école à la cantine mais aussi pour les mesures à prendre comme le lavage des mains renforcé avant et après les repas.

Une semaine bio par mois, nous complétons également avec des produits secs bio, les yaourts,....

Les tarifs n'ayant pas été augmentés depuis 3 ans, une prochaine étape sera de travailler sur les coûts et sur les tarifs afin de maintenir l'équilibre du budget avec un soutien financier conséquent de la commune.

L'implication dans le groupe implique 3 à 4 réunions par an, n'hésitez pas à vous joindre à nous pour la prochaine réunion qui se tiendra en début d'année 2021.

Nous avons rencontré quelques problèmes informatiques liés à l'utilisation de notre logiciel. Merci cependant de bien valider les inscriptions de vos enfants notées sur le portail informatique famille, pour la sécurité de vos enfants, et afin de faciliter l'organisation et le fonctionnement des services.



Mois de la transition alimentaire

Les territoires et acteurs de la région grenobloise ont élaboré le **Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT)** avec des représentants de la société civile et du monde associatif, des acteurs socio-professionnels de la production et de la transformation agricoles, de la santé, de l'action sociale... dans le contexte des changements globaux que nous connaissons (climat, crise sanitaire, évolution des attentes sociétales...), avec l'objectif de déployer un système alimentaire local durable pour répondre aux besoins de tous les habitants.

Dans ce cadre, le **1er "Mois de la transition alimentaire"** s'est déroulé du 22 septembre au 31 octobre 2020. L'événement, fort de près de 150 animations ouvertes à tous, est notamment l'occasion d'appréhender la crise sanitaire actuelle qui exacerbe certaines fragilités de notre système alimentaire, qu'il nous faudra dépasser pour améliorer l'autonomie et la résilience alimentaire de nos territoires urbains et ruraux.

Revel a répondu présent pour accueillir un atelier cuisine initialement prévu le 17 octobre 2020 (À l'heure actuelle, nous ne savons pas encore si cet atelier pourra être maintenu).



L'intitulé de l'atelier est le suivant :

On mange quoi ce soir ?

Idées créatives pour cuisiner autrement les associations de légumineuses et de céréales, et préparer un repas protéiné sans viande.

La responsable de notre cantine (Sylvie) et une élue ont assisté à la réunion du 3 octobre :

- Bio, local : Comment évoluent les cantines dans le Grésivaudan ?
- Que peuvent faire les communes ?
- Que peuvent faire les habitants et les parents d'élèves ?

Animation

Accueil de loisirs du Balcon de Belledonne (3-13 ans)

Ouverture des inscriptions pour l'activité neige (dès 6 ans) : le 4 novembre 2020

Il s'agit de sorties organisées à Chamrousse les samedis, permettant de pratiquer le ski avec des animateurs du centre et des moniteurs ESF.

Cette année, à cause du contexte sanitaire, les places seront limitées. Vous retrouverez toutes les informations concernant les inscriptions sur le site : Le grésivaudan / 100% pratique / Accueil de loisirs 3 -13 ans / Accueil de loisirs du Balcon de Belledonne

Renseignements et inscriptions :

contact **Lucie de Oliveira**

ldeoliveira@le-gresivaudan.fr

04 76 97 92 81 ou 06 02 44 85 14

Renseignements organisation :

contact **Emilie Ruel**

eruel@le-gresivaudan.fr ou 06 87 71 53 04

Ianis Capron :

icapron@le-gresivaudan.fr ou 06 02 44 85 16



ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
DOMOTIQUE
AUTOMATISME
ALARME
VIDÉOPROTECTION
VMC
ANTENNES...

Antoine Angelier
VOTRE ELECTRICIEN
07 60 19 26 59

LE MONT - 38420 REVEL
ANTOINE_ANGELIER@ORANGE.FR



AFR

Le bilan du forum des associations, qui a eu lieu le 5 septembre, montre une légère baisse du nombre de nos adhérents. **Nous pouvons tout de même nous réjouir que, dans le contexte actuel, les revelois aient répondu présents malgré les risques qui planent sur cette année.** Nous ferons de notre mieux pour nous adapter aux restrictions qui pourraient arriver.

Des activités comme le cirque et le Hip hop ont rencontré un vif succès, avec une augmentation significative du nombre d'inscrits. Nous constatons une baisse sur les activités théâtre, méditation et danse classique.

N'hésitez pas à venir faire une séance d'essai.

Malheureusement nous avons dû arrêter la danse africaine, mais nous avons fait naître une nouvelle activité, le gravity yoga, et reconduit avec succès l'atelier percussion voix créé l'année dernière.

Les activités de musique sont assez stables, avec une offre qui s'est bien développée ces dernières années : **Guitare, Piano, Basse, batterie, MAO.** A noter une belle nouveauté depuis l'année dernière : **Revel possède maintenant une salle dédiée à la musique à la cure (nous remercions au passage la mairie).** Tous les cours de musique ont lieu désormais dans cette salle, mais elle est également ouverte à tous les groupes qui veulent s'entraîner.

Vous trouverez l'ensemble des activités sur le lien suivant :

<http://www.revel-belledonne.com/node/66>.

Si vous êtes intéressés, il est encore temps de s'inscrire.

Enfin nous avons besoin de vous. Vous pouvez nous aider ponctuellement sur certaines tâches, évènements ou pour la gestion d'une activité, ou bien venir rejoindre la joyeuse équipe du bureau de l'association. Ou tout simplement nous apportez vos idées.

Pour nous contactez : afrevelloisirs@gmail.com

Du raku à Revel

La section modelage terre adultes s'est dotée dernièrement d'un four à raku.

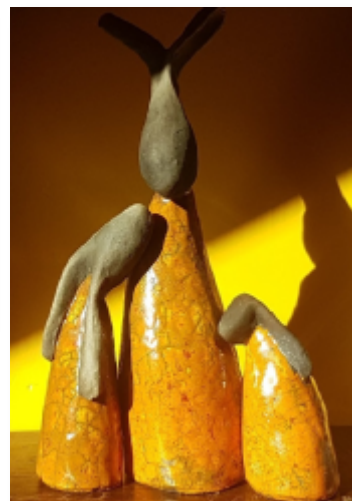


Le raku est une technique d'émaillage développée par les Japonais au XVIe siècle. Elle consiste à monter une pièce, que nous avons préalablement modelée, cuite et enduite d'émail, à une température de 1000°C, de lui faire subir un choc thermique pour faire craqueler l'émail et de l'enfumer pour noircir les craquelures et les parties non émaillées. Vous pouvez voir sur les photos quelques pièces réalisées lors de l'inauguration de notre four.

L'achat de ce four a été financé grâce à l'implication du groupe terre à la buvette du marché des créateurs. Un bel exemple d'implication des participants qui ont montré leur motivation pour leur activité. Bravo et merci à tous !

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour vous essayer à cette pratique artistique. Un stage a lieu une fois par mois le dimanche de 9h à 13h.

Pour tout renseignement, contactez l'AFR : afrevelloisirs@gmail.com.





Ateliers Théâtre de l'AFR

Week-end théâtre les 14 et 15 novembre salle de l'Oursière

Mise en scène **Chantal Foucher**

Samedi 14 novembre - 18h30

- Nos jeunes lycéens frapperont les 3 coups. Ils nous proposeront une création (écriture, audio, vidéo) sur le thème du dérèglement climatique.

Samedi 14 novembre - 20h30

- La pièce de l'atelier Adultes : "**la Culotte**" de **Jean Anouilh**. Une comédie grinçante. C'est la révolution : les femmes ont pris le pouvoir.

Participation au chapeau

Dimanche 15 novembre - 16h00

- **Les préados** ouvriront le jeu avec une improvisation dirigée.
- **Les 8/10 ans** : "A Nous la liberté", ils rêvent de liberté et d'aventures, un sorcier réalise leurs souhaits en les projetant dans le futur sur une planète inconnue.
- **L'atelier Ados** : "le casting des pirates des canaries"

Nous espérons un public chaleureux pour admirer le jeu des acteurs et être témoin du fruit de leur créativité.

Pour tenir compte de la consigne qui n'autorise que 30 personnes à l'Oursière (dont les acteurs !) nous sommes obligés de réserver les places disponibles aux familles qui s'inscriront sur un doodle. Seules ces familles seront admises lors des représentations mais les adultes se produiront à nouveau le dernier week-end de mai !!!

APE

... Un bureau renforcé pour une APE motivée !

Voilà une nouvelle année qui commence sous le signe de l'incertitude quant aux événements que nous serons en mesure d'organiser mais il en faut plus pour arrêter l'APE, surtout cette année où quatre nouvelles personnes ont rejoint le bureau actuel. C'est avec grand plaisir que l'on souhaite la bienvenue à **Lucie Alinei**, **Anne-Laure Maisonneuve**, **Lama Witrant** et **Nicolas Delatouche**. Nous en profitons également pour remercier chaleureusement **Laurence Vaussenat** pour avoir mené le bureau avec bonne humeur durant 5 ans et **Lise Alleoud** pour son aide précieuse l'année dernière. Cette année, le capitaine **Pascal Chanas et ses 7 moussaillons** sont prêts à tenir le cap et à faire le plein de nouvelles idées.

Voici les événements que l'on prévoit d'organiser cette année selon l'évolution des mesures sanitaires. Ils seront l'occasion de faire la connaissance des nouvelles familles ayant rejoint Revel et Saint-Jean Le Vieux et de se retrouver pour le plus grand bonheur des enfants :

- **Le Marché de Noël** : Samedi 5 décembre 2020
- **Le Carnaval** : Samedi 3 avril 2021
- **La fête de l'école** : Vendredi 18 juin 2021

Nous vous attendons nombreux aux réunions de préparation des événements dont nous vous communiquerons les dates ultérieurement et surtout, toute nouvelle idée est la bienvenue donc n'hésitez pas à vous rapprocher de nous !

Le bureau de l'APE

C9

Rendez-vous d'une dynamique C9 en bonne santé !

En cette période de "COVID Aigu" nous allons nous adapter aux contraintes associées... en organisant l'Assemblée Générale de l'association C9 suivie d'un temps de regroupement des Pilotes et/ou copilotes de Hameaux pour une Méga Fête Septembre 2021 en Visio.

En effet, si nous nous réunissons dans une salle municipale certains peuvent craindre d'attraper le virus, d'autres l'ont déjà et enfin quelques-uns sont en période de test...

Si vous ne faites pas partie de ces trois catégories vous pourrez vous aussi participer de chez vous en restant au chaud.

Afin que tous puissent être au rendez-vous, nous nous appuyons donc sur la technologie pour garder nos dynamiques pour un maximum de participants à

l'Assemblée Générale dont la durée est fixée à 30 minutes.

Pour les revéolais, les habitants de Saint Jean le Vieux, Corps d'Uriage et Pinet d'Uriage qui souhaitent participer à l'assemblée Générale du C9 ; merci de nous adresser un mail à l'association.Cneuf@orange.fr nous vous communiquerons le lien "Zoom" la veille de la réunion : le jeudi 19 novembre en fin de journée.

Pour les pilotes et copilotes de hameaux nous vous communiquerons le lien par WhatsApp pour les deux temps de réunion.

Le rendez-vous est fixé :

Assemblée Générale C9 + MÉGA FÊTE
Vendredi 20 novembre 2020 à 20h00
lieu : Zoom Plateforme



Club Séniors Le Perlet - Revel / St Jean le Vieux

Rétrospective des activités du club de la saison 2019-2020

Ateliers culinaires

Nous profitons de la cuisine de la salle des fêtes de St Jean le vieux pour réaliser nos cours de cuisine.

- En octobre : Les nems par Paulette Revon
- En novembre : Civet de sanglier et strudel aux pommes et poires par Patrice Flamand

Ateliers d'art floral

- En novembre : bouquet d'automne
- En décembre : décoration de Noël

Les Sorties culturelles

- Visite du musée "Ganterie Jouvin"
- Visite de l'exposition Picasso au musée de Grenoble
- Visite du musée de la viscose à Echirolles
- Visite du parlement du Dauphiné à Grenoble
- Visite du musée de Grenoble "et ses artistes au XIXe siècle"
- Visite du musée de l'informatique "ACONIT"

Toutes les visites sont accompagnées d'un guide.

Conférences

Novembre, conférence sur l'intelligence artificielle par Pierre Comon (Directeur de recherches au CNRS).

Animations

Participation à la journée Téléthon à Revel et St Jean le Vieux

- En janvier, la traditionnelle Mondaison (plus de cent personnes ont participé)
- En janvier, après-midi jeux et galette des rois à la salle des fêtes de St Jean le Vieux en présence des personnes du CCAS.
- En février, certaines personnes du Perlet ont participé à une mini mondaison à l'école.

Randonnées raquettes

- En janvier, deux jours de raquettes en Chartreuse au désert d'Entremont.
- En mars, séjour raquettes de cinq jours à Bessan.

Randonnées pédestres

En juillet les randonnées ont pu reprendre en respectant les règles de distanciation imposées.

Après-midi créatifs et jeux

Les mercredis après-midi, à la salle de la cantine les adhérents du club peuvent venir jouer aux cartes. Ces dames confectionnent des objets qui sont vendus par les "blouses roses" au profit des enfants malades, et pour le Téléthon à St Jean.

Ces rencontres ont été stoppées avec le confinement le 16 mars.

Pétanque

Les rencontres ont eu lieu tous les mercredis après-midi à St Jean le Vieux sous chapiteau.

Une douzaine de joueurs sont venus régulièrement.

Concours de pétanque

Mercredi 23 septembre à St Jean le Vieux (28 participants).

Le concours a commencé à 10h, entrecoupé à midi par la pause casse-croûte barbecue pour finir vers 18h. Sous le soleil et dans une ambiance chaleureuse. Dans l'euphorie de cette journée, certaines personnes ont joué les prolongations.

Voyage

Pour cause de covid, la croisière sur le canal de Savière a dû être annulée.

Semaine des randonneurs

Du 6 au 13 septembre, les randonneurs sont partis à la découverte du Queyras et ont séjourné au village vacances du Fontanil à Ristolas





Prévisions pour la saison 2020-2021

En raison des contraintes sanitaires imposées par l'épidémie de covid, l'assemblée générale du club initialement prévue le samedi 10 octobre est reportée à une date ultérieure.

Après-midi créatifs et jeux

A partir du Mercredi 30 septembre reprise de l'activité (jeux de cartes) à la cantine à partir de 14 h

Il faut suivre les consignes ci-après :

- Utiliser les tables dans leur disposition actuelle.
- Rendre la salle propre.
- Port du masque obligatoire.

Venez nombreux nous rejoindre en adhérant au club (adhésion 25 € par personne) et apporter de nouvelles idées.

Randonnées

Les randonnées du vendredi continuent tant que le temps le permet. Elles laisseront la place aux randonnées en raquettes lorsque la neige aura fait son apparition.

Sorties culturelles

Un programme sera défini après l'Assemblée Générale

Voyage et animations

Les programmes dépendront de l'évolution de l'épidémie de covid.

Pour nous rejoindre veuillez contacter :
Par mail : le-perlet@revel-belledonne.com

APAQ

Association Pour une Alimentation de Qualité

L'APAQ a le plaisir de partager, apprendre, échanger, découvrir une alimentation saine. Nous nous intéressons à la santé, à une qualité de vie.

Activités de l'année

Une conférence théâtralisée

“le climat est dans l'assiette“ (janvier).

L'alimentation et ses impacts sur le climat, la santé, les humains, les animaux. Un spectacle ludique et humoristique qui nous a permis de passer un bon moment.

“La cure de légumes“, potager partagé, son parcours 2020

Dès le début du printemps, la végétation se réveillant, le temps clément, nous donna l'envie d'aller dans ce lieu paisible et d'échanger nos savoirs-faire.

Merci à Michel qui, avec sa gentillesse et son savoir nous a préparé le terrain ; il ne nous reste plus qu'à planter, semer et préparer nos buttes de permaculture !

Merci à nos généreux donateurs de plants revélois mais aussi parfois d'un peu plus loin...

Grâce à Thomas et WhatsApp la communication a été facilitée en tenant à l'écart notre ennemi, "le Virus".



PEYRAUD CONSTRUCTION

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
CONSTRUCTION - RENOVATION
390 ROUTE DES GEYMONDS - 38420 REVEL
04 76 89 81 07 / 06 038 23 038
peyraudconstruction@free.fr



Nous avons pu récolter des tomates, courgettes et patates à profusion, aussi goûter aux petits pois, salades, physalis et contempler des fleurs en tous genres.



Quel plaisir de se retrouver autour d'une poêlée de pomme de terre nouvelle ! Quel délice !

La saison jardinage se termine, la nature se repose et renaîtra, alors... rendez-vous à

tous ceux qui veulent nous rejoindre l'an prochain.

Pour l'APAQ, les participants au potager.

Yoga de l'Énergie à Revel dans le cadre de l'APAQ

Ce yoga nous met en lien avec les trois premiers plans de l'Être : le physique, l'énergétique et le mental.

En qualité de professionnelle de la santé je transmets ce yoga depuis 12 ans à Revel avec une attention particulière pour le bon fonctionnement du corps vital. Celui-ci fonctionne en lien avec les différentes énergies de saisons. La qualité du fonctionnement du vital dépend des grandes fonctions du corps : respiration, digestion, systèmes nerveux, système endocrinien... Ces systèmes résonnent les uns sur les autres, le physique étant la première porte, je vous invite à découvrir/approfondir les **cinq** plans de l'Être à travers une pratique **douce** accessible à toutes et tous. La pratique du Yoga de l'énergie unifie et harmonise l'Être dans sa globalité et lui

ouvre la porte du subtil ...

Séances adultes : Jeudi 19h30-20h45 "intermédiaires / confirmés"

Forfait annuel : 220 € / an dont 5 € de cotisation à : l'APAQ

Catherine Potier : Professeur diplômée de l'école d'Evian

Site : <http://www.yoga-energie.fr>

Membre de la FIDHY (Fédération Inter enseignements De Hatha-Yoga)

Site : www.fidhy.fr / 06 72 52 02 69

Achats avec Manger Bio Isère

L'association propose des achats d'épicerie bio tous les 2 mois en partenariat avec la plateforme « Mangerbioisere » (cf mail sur revel-infos pour les commandes).

L'APAQ poursuit sa réflexion, ses actions et proposera de nouvelles rencontres, conférences, ateliers.

Pour nous contacter :
apaq@revel-belledonne.com

Le paradoxe des simples

Le bien-être au naturel à Revel.

C'est avec un grand plaisir que nous avons débuté une nouvelle année d'aventures avec vous !

Ateliers Aroma, stage savons, atelier Chemin de Vie, Kundalini yoga ont animé cette rentrée. Nous poursuivrons avec entrain à ce rythme, au gré des inspirations et des saisons. Si vous avez des envies d'ateliers, de stages particuliers, ou des propositions d'animations que vous souhaiteriez réaliser, contactez-nous.

Les stages cuisine sont pour le moment reportés en raison des consignes sanitaires : il faut souffler sur le lait, actuellement, ça ne se fait pas en société ! Le "remake de l'AG" est également reporté... nous serions bien plus que 20 personnes, nous verrons donc cela au printemps.

La semaine Falun Dafa est prévue du 26 au 31 octobre.

La bibliothèque spécialisée est toujours à votre disposition à l'herboristerie. Vous pouvez retrouver les sommaires des ouvrages dans la section bibliothèque du site de l'association.

Les cueillettes de plantes ont été belles, elles vous attendent à l'herboristerie : venez échanger à ce sujet avec nous... Le partage du savoir à ce sujet est notre principal



objectif, ces connaissances - qui appartiennent à tous - ne doivent pas être perdues, alors n'hésitez pas !

En attendant de partager d'autres moments, portez-vous bien !

L'équipe du **Paradoxe des Simples**

Renseignements, adhésions, inscriptions :

<https://le-paradoxe-des-simples.fr/>

A. Legrand : 06 78 73 95 39

contact@le-paradoxe-des-simples.fr ou

directement à l'Herboristerie :

63, montée des Allières - 38420 Revel

Pour se tenir au courant des activités :

Notre site Internet

Facebook : Le Paradoxe des Simples

Demande d'inscription à notre mailing-list



Vie Révéloise

Syndicat d'initiative

Bienvenue à Revel, Porte de Belledonne



Le Syndicat d'Initiative vient de procéder à la réédition du document d'information touristique de notre commune.

Grâce au soutien de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes (agences de Domène et Gières), cette 3ème édition s'est grandement enrichie. Par la quadrichromie et l'insertion de photos, ce flyer conçu avec l'aide de spécialistes de communication et de graphisme, devient un véritable document d'appel.

Destiné aux visiteurs de notre massif, il sera également très utile aux revélois qui pourront y trouver

de précieux renseignements : hébergements, restaurations, alimentation, artisanat et de multiples activités à pratiquer en toutes saisons.

Bien que sa réalisation ait pris du retard, ce dépliant tombe à point nommé en cette période où les populations changent leurs modes de vie en consommant local et en privilégiant des activités proches de leur résidence. Notre territoire répond pleinement à cette nouvelle tendance !

Tiré à 3 000 exemplaires, il fait l'objet d'une large diffusion en Grésivaudan-Belledonne ainsi que dans l'agglomération grenobloise.

Les prestataires de Revel réservent le meilleur accueil à leurs visiteurs.

Roger Banchet, président du Syndicat d'Initiative

Marché des créateurs et producteurs locaux

Nous voilà prêts pour cette 5ème édition !

Espérant de tout cœur que cette manifestation ne sera pas remise en cause par la situation sanitaire du moment...

Rendez-vous donc à la salle de l'Oursière et/ou en extérieur de 9h à 17h le dimanche 29 novembre 2020 pour faire le plein de petits trésors à offrir ou à s'offrir et encourager tous nos partenaires qui, malgré cette période difficile pour tous, ont continué à créer dans leurs ateliers ou à confectionner de gourmandes ou thérapeutiques préparations.

Bien sûr, ce marché ne sera possible que dans le strict respect des gestes barrières : port du masque, distanciation, nettoyage des mains.

Nous nous engageons à vous informer de l'évolution des décisions par l'intermédiaire de Revel-info.

Alors, à bientôt, nous comptons sur vous !

Comme chaque année, une date à retenir :

dimanche 29 novembre

Laure, Evelyne, Geneviève



Les pompiers



En raison du contexte sanitaire, l'amicale des Sapeurs-pompiers de Domène a pris la décision de ne pas sonner aux domiciles de nos concitoyens pour les traditionnelles tournées de calendriers.

Les pompiers déposeront les calendriers ainsi qu'une notice explicative et une enveloppe T dans vos boîtes aux lettres.



A vos noix !

Hé oui, Octobre est bien la saison de ramassage des noix sur Revel.

Cette année devrait être un bon cru, même si les noix sont parfois petites.

Saviez-vous que le noyer était un arbre très présent sur Belledonne au début du siècle dernier ? Avec la noix, nos anciens élaboraient leur huile d'assaisonnement.

Mais la vague de froid de l'hiver 1956 a entraîné la disparition d'une grosse quantité de noyers sur le massif.

En dessert ou salées, la noix se prête à de nombreuses recettes.

L'huile de noix est délicieuse dans toutes les crudités et salades, notamment la salade d'endives, un classique, ainsi que les pissenlits. Un filet d'huile de noix sur des légumes cuits vapeur est excellent. On peut aussi ajouter de l'huile de noix dans certains gâteaux pour corser leur saveur. Mais attention, l'huile de noix supporte mal la cuisson et pas du tout la friture ! Même si dans notre région du Dauphiné, les anciens mangeaient leurs oeufs au plat cuits à l'huile de noix (Attention ! Il ne faut pas chauffer l'huile mais procéder ainsi : mettre l'huile, casser les oeufs puis faire cuire tout doucement.).

Mais si votre récolte est importante cette année, n'hésitez pas à la transformer en huile.



Alors si la transformation en huile de votre récolte vous tente, sachez que notre petit village a la chance d'abriter un moulin à huile, vieux de 150 ans, toujours en activité.

Vous pourrez y apporter vos cerneaux et repartir avec votre propre huile de noix, et découvrir les différentes étapes de la fabrication de l'huile de noix ou de noisettes, avec des équipements datant de 1870 en parfait état de fonctionnement.



Notre moulin accueille le public les vendredis matin, vendredis après-midi et samedis matin de début janvier à fin mars.

Les prestations de cassage de noix et de pressage de cerneaux se font uniquement sur rendez-vous (tél : 06 14 53 60 12)

Au plaisir de vous y voir ou revoir,

Les mouliniers de REVEL

Fête de la pomme

Merci aux revélois et à nos amis des communes voisines d'avoir répondu à l'appel et participé à l'édition 2020 de la Fête de la pomme.

Malgré un contexte COVID et avec une météo aléatoire, l'APPAR a souhaité maintenir cette petite animation pour faire découvrir ou redécouvrir au public les outils d'antan nécessaires à l'extraction du jus de pomme pour l'élaboration du cidre local.

Une occasion aussi pour de nombreux revélois d'avoir le plaisir de repartir chez eux avec leur jus de pomme tout frais, élaboré avec leurs propres pommes récoltées dans les vergers.



Du fait d'une année exceptionnelle, les deux pressoirs mis à disposition ont été sollicités pendant plus de 4 heures pour venir à bout des quantités de pommes que vous nous avez confiées.



Un jus de pomme excellent cette année a été la récompense.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine en espérant vous côtoyer sans les masques.

Bien à vous

L'équipe des Moulinières et Mouliniers de Revel.



Culture

La mairie investit chaque année 2500€ pour l'achat de nouveautés à la bibliothèque.

Ci-dessous une sélection des titres de livres achetés en 2020 qui sont disponibles sur Revel et réservables via le portail des bibliothèques du Grésivaudan.

<https://bibliotheques.le-gresivaudan.fr/>

Des DVD sont venus compléter ces nouveautés grâce à un budget Coup de Pouce du Grésivaudan.

Romans Jeunes

- Falalalala - Emilie Chazerand
- Oksa Pollock - L'espoir des lendemains
- Hunger Games - Tome 4 : La Ballade du serpent et de l'oiseau chanteur et d'autres....



Romans Adultes

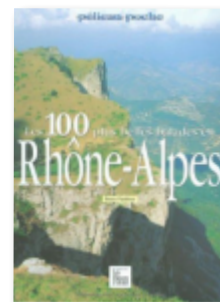
- Les fleurs de l'ombre - Tatiana de Rosnay
- Pour un instant d'éternité - G. Legardinier
- Le Crépuscule et l'Aube - Ken Follett
- Comme un empire dans un empire - Alice Zeniter

Policiers

- La Vallée - Bernard Minier
- Au soleil redouté - Michel Bussi
- Le jour des cendres - Jean-Christophe Grangé

Documentaires

- Les 100 plus belles balades en Rhône Alpes
- Randonnées nature dans les Alpes - 14 itinéraires
- Trail : les clefs pour performer sans se blesser
- La permaculture au jardin mois par mois
- Les alternatives biologiques aux pesticides



Un grand merci aux bénévoles de la bibliothèque !

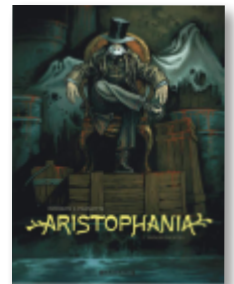
Huguette, Anne-Charlotte, Babette, Laure, Geneviève, Nadine, Christine, Gaele, Sophie, Sylvie...

l'équipe dynamique et motivée des bibliothécaires de Revel a permis la réouverture de la bibliothèque dès le déconfinement en mai dernier, malgré des conditions compliquées.

Nous rappelons que ce service repose entièrement sur le temps donné par des bénévoles. N'hésitez pas à les rejoindre !

BD

- S.A.M Tomes 1,2,3 et 4
- Aristophania Tome 2
- Un peu de tarte aux épinards Tome 2



DVD

- J'accuse
- Le Sens de la fête
- La reine des neiges 2
- Maléfique
- Donne moi des ailes



Sylvaine Ladakis
Architecte

07 86 27 86 41 04 76 41 23 99
sylvadakis@free.fr 68 Route des Contamines 38420 Revel www.ladakis-archi.fr



Horloge monumentale et cloches de Revel

Monsieur Olivier Condemine, de manière bénévole, réalise un inventaire horloger et campanaire sur le département de l'Isère. Il est en lien avec le service du patrimoine culturel de l'Isère. **L'église de Revel appartenant au patrimoine communal, la mairie lui a donné l'autorisation de faire cette expertise.** Il nous a fait parvenir l'article ci-dessous.

Historique

Il semble que l'horloge installée en 1870 soit la première horloge dans cet édifice. En 1624, on procède à une refonte de la cloche : *"Taille négociable - Rôle sur la noblesse pour les réparations au chemin et pour la refonte de la cloche"*. Il est probable qu'à cette époque, il n'y avait qu'une seule cloche.

D'après G. Vallier (*Inscriptions campanaires...*, 1886), le beffroi comportait - à l'époque de sa visite - une unique cloche fondue par Pierre Albenga en 1726 (86 cm de diamètre, jouant le "La"). Dans les registres de baptêmes de Revel, on peut lire *"Bénédiction des deux grosses cloches de Revel - ce quatrième novembre mil sept cent vingt six et par permission de Mr (Claude) du Marnays Doyen de l'église cathédrale de Grenoble, et vicaire général du diocèse, jay bény les deux grosses cloches, la plus grosse pèse neuf cent vingt cinq livres et la seconde six quintaux cinquante livres poids (mot difficilement lisible) ou de sable"*.

Cette archive nous informe qu'il y avait deux cloches au moins à partir de 1726. La petite cloche de 650 livres (environ 318 kg) serait celle qui était décrite dans le livre de G. Vallier (86 cm de diamètre). La grosse cloche de 925 livres (environ 452 kg) a probablement été détruite à la révolution. D'après les deux cloches en place en 2020, on apprend qu'une cloche a été fondue en 1869 (fêlée en 1947, elle fut refondue en 1973 pour donner l'actuelle cloche). Cette cloche de 1869 était probablement une

refonte de la cloche de 1726 et G. Vallier est donc très certainement monté dans ce clocher avant 1869. En 1874, on aurait ainsi installé une nouvelle cloche (toujours en place en 2020).

Description



Au premier étage du clocher, se trouve une horloge mécanique installée par Joseph Chavin en 1870. L'horloge, fabriquée par Arsène Cretin-l'Ange (Morbier, Jura) est à deux corps de rouage (un rouage pour le mouvement et un rouage pour les sonneries). L'horloge sonnait les heures et

probablement la répétition et les demies), sur l'une des cloches du clocher (très probablement, la cloche fondue en 1869).

Le mécanisme comporte un échappement à chevilles et à ancre, un petit cadran intérieur de mise à l'heure en cuivre émaillé avec l'inscription "Chavin à Grenoble". Le balancier comporte deux tiges de bois et deux lentilles (les tiges sont manifestement une restauration car elles sont en bois brut non peint). Le bâti de l'horloge mesure 116 cm de long pour 62 cm de large. La première roue de sonnerie mesure 41 cm de diamètre et la première roue du mouvement mesure 32 cm de diamètre. L'ancre semble avoir été réparée (une pièce n'est pas d'époque).

Sur le bâti, est fixée une plaque émaillée avec la mention *"Mai 1870 - Don fait à la commune de Revel, par monsieur le docteur Laurent Vial Rajat, médecin à Paris, Mr F.S. Vial Rajat, Maire. - J. Chavin, Hr. À Grenoble"*.

L'horloge est en parfait état de conservation et comporte tous ses accessoires (deux aiguilles du cadran de remise à l'heure, poids des sonneries posé au sol, au moins une rondelle du poids du mouvement, manivelle de remontate en "S", renvois d'angles, poulies, transmissions,

contrepois). Elle n'est plus reliée au cadran extérieur (l'horloge actuelle est électrique).

L'horloge est posée à 86 cm par rapport au sol, sur son chevalet en bois d'origine. Le chevalet porte l'inscription *"P. B. 1870"* (les initiales P. B. étant probablement celles du menuisier).

Le mécanisme de l'horloge est enfermé dans un cabinet en bois (avec deux ouvrants). Un grand nombre d'inscriptions témoignant des différentes réparations de l'horloge sont écrites sur les murs et sur le cabinet en bois. Parmi ces inscriptions, on peut lire : *"Réparée le 15 juin 1893 par Garavel"* (Garavel était ouvrier de la maison Badier & Paulin de Grenoble). Ce même Garavel semble avoir fait plusieurs réparations car d'autres dates apparaissent sur la porte du cabinet de l'horloge.



On peut en outre lire *"Installation électrique faite le 10 janvier 1922 par ??? Henri"*. On ignore si cette dernière inscription signifie qu'une horloge électrique a remplacé l'horloge mécanique cette année.

D'après deux cartes postales anciennes, il semble que le premier cadran extérieur était en plomb ou en tôle peinte, puis remplacé par un cadran en cuivre émaillé. Aujourd'hui, le cadran extérieur est moderne (probablement en méthacrylate) et les aiguilles ne sont pas d'origine.



Dans le beffroi, se trouvent deux cloches. Une cloche de 120 cm de diamètre (note : mi3) fondue en 1973 et une de 90 cm de diamètre (note : Sol#3) fondue en 1874.

Lors de la visite le fondeur des deux cloches n'a pas pu être identifié, mais de nombreux indices indiquent qu'il s'agirait de deux cloches fondues par Paccard (quasiment le même décor de l'assomption de la sainte Vierge a été utilisé à presque un siècle d'écart).

Première cloche (1973),
120 cm de diamètre, note : Mi#3 :

Le haut de la panse comporte un rinceau (avec très probablement le n° 42 inscrit au-dessus). Au-dessous, le Christ et la tempête apaisée ; l'Assomption de la Ste Vierge. Au dessous, la dédicace comporte le texte suivant :

Cécile-Marie-Agathe

Je remplace ma soeur fondue en 1869

Mr Francois Vial Rajat, Maire

et Mr Joseph Bugey, Curé

Fêlée en 1947 - Refondue en 1973

Parrain : le conseil municipal

Mr Antoine Giraud Carrier, Maire

Marraine : La paroisse de Revel

Mr François Pison, Curé

Au bas, entre deux cordons :

*Je loue Dieu, je pleure les morts,
j'embellis les fêtes*

Au-dessous, un rinceau et deux cordons.

Deuxième cloche (1874),
90 cm de diamètre, note : Sol#3 :

Le cerveau comporte un rinceau (feuilles d'acanthé). Le haut de la panse comporte un rinceau. Au-dessous, 9 cordons entourant la dédicace qui se compose de 4 lignes (le Cœur de Jésus étant disposé entre le début et la fin des 3 dernières lignes).

La dédicace comporte le texte suivant :

Je me nomme Adèle

Fondue l'an 1874 sous l'administration de

M. M David Pierre maire de Revel

et François-Vial Rajat adjoint.

Mr Bugey Joseph Curé de la Paroisse.

J'ai pour parrain Mr Puissant François et

pour marraines Mme Adèle Puissant née

Guimet et Mme Marie Puissant.

Au-dessous : un filet à points et au-dessous, un rinceau. Au-dessous, l'Assomption de la Ste Vierge ; le Christ en Croix ; probable mention du fondeur. Sur la pince, un rinceau entre deux cordons.

Olivier Condemine

Nouvelles activités à Revel

Diagnostic immobilier

Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier et vous souhaitez le vendre ou le mettre en location ? Un certain nombre de diagnostics sont obligatoires. Pour les effectuer, **il faudra vous adresser à un diagnostiqueur immobilier.**

Bonne nouvelle ! Il est désormais possible d'appliquer le circuit court en faisant appel au cabinet V2D Diagnostics installé à Revel.



N'hésitez pas à visiter v2d-diagnostics.fr
ou me contacter par téléphone au
06 76 24 58 85
ou par email à contact@v2d-diagnostics.fr.

Empreintes 3D en plâtre



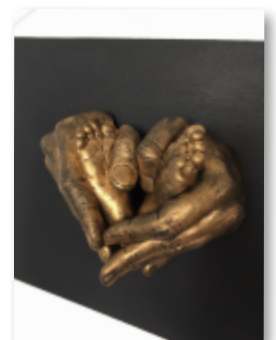
Je suis **Gaëlle Claustrat**, habitante sur Revel. J'ai lancé cette année mon entreprise "Les Ateliers de Maëden".

Je crée des **sculptures uniques en plâtre** à base de moulages corporels. Je travaille auprès d'enfants et nouveaux nés en premier lieu, mais aussi auprès des familles, femmes enceintes... Faire l'expérience d'un moulage, c'est graver un instant d'émotion à l'intérieur d'une sculpture.

Quelque soit l'occasion ou la raison, derrière chaque moulage se cache une histoire qui ne demande qu'à être racontée...

N'hésitez à consulter mon site internet www.lesateliersdemaeden.fr, mon facebook Les Ateliers de Maëden ou bien mon instagram [lesateliersdemaeden](https://www.instagram.com/lesateliersdemaeden).

Gaëlle des Ateliers de Maëden
07 78 25 88 98





Mercredi 4 novembre 2020

- Ouverture des inscriptions pour l'activité neige (dès 6 ans)

Jeudi 12 novembre à 18h30

- Conseil Municipal, salle du Conseil

Samedi 14 novembre et dimanche 15 novembre 2020

- Week-end théâtre à la salle de l'Oursière

Vendredi 20 novembre 2020 à 20h

- Assemblée Générale C9 + Méga Fête lieu : Zoom Plateforme

Samedi 28 novembre 2020

- Groupe Tiers lieux à 9h30 salle de l'Oursière

Dimanche 29 novembre 2020

- Marché des créateurs et producteurs locaux

Samedi 5 décembre 2020

- Marché de Noël de l'APE

Samedi 9 janvier 2021

- Date limite de dépôt des articles pour les Brèves de janvier 2021

De début janvier à fin mars

- le moulin de Revel accueille le public les vendredis matin, vendredis après-midi et samedis matin

Samedi 3 avril 2021

- Carnaval de l'APE

Vendredi 18 juin 2021

- Fête de l'école

N'hésitez pas à visiter régulièrement le site à la rubrique Agenda pour être informé des dernières nouvelles ou choisir en toute connaissance une date pour l'organisation d'une manifestation.

Infos utiles

Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09
Email : mairie@revel-belledonne.com

Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 17h00
Mardi : 14h00 - 19h00
Mercredi : 08h30 - 11h30
Vendredi : 14h00 - 18h00

Services Techniques

Tél. : 04 76 00 90 67
services-techniques@revel-belledonne.com

Cantine et Garderie

Tél. : 04 76 89 82 78
Email cantine : mairie@revel-belledonne.com
Email garderie : garderie@revel-belledonne.com

Infos pratiques EDF-GDF

Accueil téléphonique : 0 810 668 284
Urgence Électricité : 0 810 333 438

Service des eaux

<https://eaux.le-gresivaudan.fr/wp/home.action>

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45
Lundi : 16h-18h (sauf vacances scolaires)
Mercredi : 17h-19h (sauf vacances scolaires)
Samedi : 10h-12h

Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur
<http://revel-belledonne.com/mairie>

